

Un outil simple et informatif

## Pourquoi utiliser ce portail ?



### PLUS SIMPLE

Vous accédez directement  
aux données pour suivre votre plan d'aide



### PLUS MODERNE

Vous disposez d'informations  
actualisées au fil de l'eau



### ACCESSIBLE PAR VOS PROCHES

Vous rassurez vos proches  
en leur donnant un accès sécurisé  
à vos informations utiles

Le Département des Pyrénées-Orientales  
vous simplifie la vie

# Autonomie 66

PORTAIL DES BÉNÉFICIAIRES  
DE L'AIDE À DOMICILE

### Pour tout renseignement

UNITÉ INSTRUCTION ET PAIEMENT  
DES PRESTATIONS APA-PCH

30, rue Pierre Bretonneau  
66000 PERPIGNAN

Tel.: 04 68 85 86 71

Courriel : uipa@cd66.fr

Just-Happiness • ©Getty Images • 10/2021



leDépartement66.fr



leDépartement66.fr



Être présent à vos côtés tous les jours de l'année : pour nous au Département, c'est une mission de solidarité et de proximité essentielle.

Nous sommes particulièrement engagés dans le secteur de l'aide à domicile, qui constitue l'accompagnement humain auprès des personnes âgées et des personnes handicapées. Pour vous faciliter la vie, nous avons mis en place un nouvel outil numérique adapté à vos besoins : le portail des « Bénéficiaires » de l'aide à domicile. Nous vous proposons un service en ligne sur mesure pour vous et vos proches.

Pour vous accompagner au mieux, chaque jour.

Hermeline MALHERBE

Présidente du Département des Pyrénées-Orientales

## Un nouvel espace de consultation

### Un outil innovant

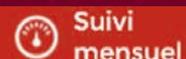
Vous ou l'un de vos proches, disposez d'un accès internet

**Vous pouvez consulter gratuitement :**

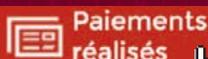
○ Les données de votre plan d'aide,



○ Les heures réalisées par votre prestataire,



○ Le suivi des heures financées par le Département.



## Comment j'accède à mon espace ?



### C'est ma première connexion ?

Cliquez sur « Créer mon compte » (vous trouverez dans ce document les informations à renseigner).



### J'ai oublié mon mot de passe ?

Cliquez sur « Problèmes de connexion », puis « mot de passe oublié ».



Un accès simple et sécurisé

## Comment créer votre compte ?

**Munissez-vous de votre référence dossier disponible sur la notification de décision du Département**

Renseignez :

- Votre nom, votre prénom et votre date de naissance,
- Une adresse de messagerie valide qui sera votre identifiant,
- Votre numéro de dossier,
- Un mot de passe,
- Cocher les conditions générales et valider.



Un message sera envoyé dans votre boîte mail.

## Comment autoriser un proche à accéder à mon espace ?

Une fois connecté à votre compte, dans l'onglet "mes informations personnelles", vous pouvez ajouter les proches autorisés à accéder à votre compte.

Vous rassurez vos proches en leur donnant un accès sécurisé à vos informations utiles.